

PORTANT COMPOSITION DU JURY LP Aménagement paysager : concept., gest., entretien parc. Gest° durable des arbres en Aménagem. Paysager et Agrofor.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Education,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 modifié portant réforme de la licence professionnelle,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen LP Aménagement paysager : concept., gest., entretien parc. Gest° durable des arbres en Aménagem. Paysager et Agrofor. comme suit :

Membres du jury

Jean Louis JULIEN, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Eric DESMAZEAU, Vice-président, ENSEIGNANT LEGTA LOUIS PASTEUR

Semestre 1

Sophie ANDRIEU, ENSEIGNANT LEGTA LOUIS PASTEUR

Catherine LENNE, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Thierry AMEGLIO, DR INRAE

Nathalie FOURNIER, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 2

Sophie ANDRIEU, ENSEIGNANT LEGTA LOUIS PASTEUR

Nathalie FOURNIER, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Anne IOTZ, PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

BASTIEN NEFF, PROFESSIONNEL

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Le Président de l'Université Clermont
Auvergne
Mathias BERNARD



Le 19 novembre 2025